



DELIBÉRATION N°94/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**OBJET :**

**URBANISME**

**Convention avec Riom Limagne et Volcans relative au versement d'un fonds de concours – travaux eaux pluviales rue de la garenne**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

**Etaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

**Etaient représentés :**

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER  
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI  
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM  
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Les dispositions de l'article L. 5214-16, alinéa V, du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

En vue d'une opération d'investissement située rue de la Garenne et conformément aux dispositions du règlement interne en vigueur, approuvé par délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2020, la Communauté d'agglomération a sollicité la Commune de Volvic pour participer au financement de ce projet.

Les travaux consistent essentiellement à la création de 12 branchements d'eaux pluviales piqués sur la conduite existante.

La réalisation de ce projet est estimée à 24 330€ HT. Le montant du fonds de concours sollicité s'élève à 12 165€. Un acompte de 50% sera versé au démarrage des travaux. Le montant du solde pourra, le cas échéant, être revu en fonction du coût réel de l'opération afin de tenir compte des plus ou moins-values éventuelles.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et la Communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 09/09/2022  
Publié ou notifié  
Le : 09/09/2022

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

